

Parlement wallon : enfin une sortie de crise

«Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous porterons le problème devant la Cour de cassation».

PTB

3 députés contre un ont voté en faveur du recomptage des votes à Charleroi

Enfin... Les 75 élus wallons vont prêter serment ce matin. La crise a duré 3 jours. Où on a vu MR et PP rejoindre la cause du PTB-Go.

● **Pascale SERRET**

«*Je jure d'observer la Constitution*» : pas question de se planter. D'abord, c'est très court. Et puis, les 75 élus wallons, en rade depuis mardi, ont eu trois jours pour mémoriser ce serment qui fera d'eux des députés. C'est pour ce matin.

Au Parlement wallon, la procédure était restée coincée au niveau de la commission chargée de valider les élections. Le déblocage est intervenu hier en début de soirée. La commission recommande à la majorité (trois voix contre une) un recomptage de tous les bulletins à Charleroi. Avec l'une ou l'autre subtilité en cas de refus en plénière.

1. Le noeud La commission de vérification des pouvoirs, composée de 7 élus tirés au sort, devait examiner 8 réclamations portant sur le résultat du scrutin wallon. Le débat s'est cristallisé sur la plainte du PTB-Go. Celui-ci demande un recomptage

La commission propose à la majorité le recomptage de tous les bulletins à Charleroi.

des bulletins nuls à Charleroi, où ils auraient loupé un siège ou deux à 14 voix près, du moins selon leurs calculs. L'opposition MR, majoritaire au sein de cette commission par le hasard du tirage au sort, soutient la demande du PTB. Le cdH n'y est pas favorable. À noter : en commission, le débat n'a pas eu lieu à 7, mais à 4 (2 MR, un PP et un cdH), les élus carolos ne se prononçant pas sur ce dossier spécifique.

2. L'accord Le rapport de la commission recommande un recomptage à Charleroi. Pas seulement des bulletins nuls et des blancs, mais de tous les

bulletins carolos. C'est sur cette proposition qu'une majorité de 3 voix contre une (cdH) a pu se profiler. Le problème n'était pas tellement la position des uns et des autres. Mais plutôt le contenu du rapport. «*Quatre lignes à reformuler*», résumait le président MR de la commission François Bellot. Quatre lignes ? Le MR se doute que la plénière, forte de sa majorité PS-cdH, risque de rejeter la recommandation. Les réformateurs auraient donc, selon certaines sources, fait ajouter ceci : si la plénière devait repousser les conclusions du rapport (le recomptage), elle devra motiver son refus au lieu de voir le scrutin automatiquement entériné comme c'était prévu. Le reste du rapport, qui rejette les 7 autres réclamations, a été approuvé par 4 voix (3 MR et un PP) contre 2 (un PS et un cdH). Un commissaire MR était absent.

3. La suite On n'est pas au bout des débats pré-installation, au Parlement wallon. Cette matinée de vendredi était au départ consacrée à la prestation de serment des suppléants dans le cadre du décret décumul, auquel des députés sont déjà prêts à désobéir. Une législature qui promet... ■

Séance de musculation

On aura tout entendu : «prise d'otage», «enfumage», «dénî de démocratie»...

Le MR était-il vraiment pour le recomptage ? Oui. Pour le PTB-Go, mais pas pour les 7 autres réclamations.

Le cdH était-il contre le recomptage ? Oui. «*Mais je ne vois pas comment on pouvait m'accuser de tout bloquer alors que j'étais seul contre trois*», rétorque Maxime Prevot, seul représentant du cdH en commission.

Le bras de fer va durer 5 ans.

Ceci n'était que de la musculation.

Qu'attendait-on de cette commission ? Un rapport de factuel des débats et la synthèse des positions des uns et des autres. «*Ceux-ci veulent le recomptage, ceux-là ne le souhaitent pas*.» Etc. On n'exige pas l'unanimité. Pas davantage en plénière, où les recommandations vont atterrir ce matin.

Et donc, clairement, les travaux ne nécessitaient pas trois jours. On aurait même été proches d'un accord à plusieurs reprises.

Mais les suspensions de séance se sont multipliées, au profit du MR qui a voulu tirer parti au maximum de cette majorité de circonstance, tout à fait inattendue en ce début de législature où ils vont à nouveau siéger dans l'opposition.

Et le temps a joué en leur faveur : plus la crise s'éternisait, plus on entendait qu'on ferait quand même mieux de recompter ces fameuses voix carolos.

Le refus (probable) d'un recomptage par la majorité PS-cdH va exiger du doigté pour

contrer la caricature : les gros partis qui ne veulent pas courir le risque de perdre un ou deux sièges au bénéfice d'un petit...

Mais accepter un recomptage serait manifestement ouvrir une brèche : au prochain scrutin, le premier parti qui loupe un siège à quelques voix (ça arrive, même aux gros partis) se ruera sur un recours. Et provoquerait un blocage institutionnel.

Par contre, la majorité serait bien inspirée de revoir cette fameuse procédure de validation des pouvoirs. ■

P.S.

ANALYSE

Et s'il fallait vraiment recompter les bulletins ?

● Philippe LERUTH

Recours possible ou impossible ? Recompter tous les bulletins ou uniquement les blancs et nuls ? Et comment identifier les bulletins nuls ? Autant de questions rendues actuelles par le débat en cours au Parlement wallon.

1. Recours différenciés Pour les élections communales et provinciales, les plaignants qui remettent la validité du résultat en cause peuvent s'adresser à la justice, et porter le dossier jusque devant le Conseil d'État. Pour les élections régionales et fédérales, il appartient aux Parlements wallon et fédéral de traiter les derniers recours, et aucun appel n'est possible. « Si nous n'obtenons pas satisfaction, nous porterons le problème devant la Cour de cassation, et le Conseil d'État, qui se déclareront incompétents. Puis nous nous adresserons à la Cour européenne des Droits de l'Homme », annonce Germain Mungemangano (PTB-Go).

2. Bulletins nuls « Une série de bulletins ont été annulés parce qu'ils portaient une inscription. Or, la loi électorale est

muette à ce sujet : l'intention de l'électeur doit être claire, et rien ne doit permettre de l'identifier. Écrire "Vive le PTB" sur un bulletin de vote en notre faveur et voter pour notre parti ne rend pas ce bulletin nul », pose le leader du PTB à Charleroi.

« Le PTB parle de 21 000 bulletins nuls dans la circonscription de Charleroi, ce n'est pas exact : il s'agit de bulletins blancs et nuls, dans une proportion un peu moindre qu'au scrutin de 2009 », objecte Christian Behrendt (ULg). Mais le bulletin de vote ne peut porter aucune inscription, poursuit le constitutionnaliste de l'ULg, « ni aucun signe, même un simple trait, ou une petite croix à côté de la liste, qui le rendrait identifiable aux dépouilleurs, par exemple pour monnayer un avantage que pourrait octroyer un élu à un électeur. C'est une jurisprudence constante depuis le XIX^e siècle ».

3. Crayon rouge uniquement ? « Le même raisonnement vaut pour l'utilisation obligatoire du crayon rouge dans l'isoloir », poursuit Christian Behrendt. « Là aussi, l'usage d'un crayon, d'un feutre ou d'un bic d'une autre couleur pourrait être interprété comme un signe de reconnaissance. Autre chose est si, comme je l'ai entendu dire, dans

un bureau de vote, faute de pouvoir tailler les crayons, le président du bureau de vote replace des bics de même couleur dans tous les isoloirs, puisque là, à nouveau, le strict anonymat du vote est sauvegardé. »

4. Bulletins conservés Et si on décidait de recompter, pourrait-on retrouver aisément les bulletins de la ou des circonscriptions concernée(s) ? « Sans problème », affirme Christian Behrendt, « le ministère de l'Intérieur conserve les bulletins de vote pendant des années, avec, dans chaque circonscription, une identification claire des votes valables et de bulletins blancs ou nuls. La seule question est de savoir si les bulletins ont déjà été transmis au ministère de l'Intérieur, ou s'ils sont toujours au tribunal de première instance de Charleroi ».

5. Nouveaux assesseurs ? Mais en cas de recomptage, faudrait-il reconvoquer des assesseurs ? « Il n'y a pas de jurisprudence au Parlement wallon », reprend Christian Behrendt. « La Chambre, elle, a déjà procédé elle-même au recomptage des bulletins, mais dans une petite circonscription. Ici, c'est de 21 000 bulletins blancs et nuls qu'il est question... » ■